

Convention

Entre la Mairie de Calvisson et La SARL Cap School de Calvisson concernant le
"Jardin de Janet – jardin partagé", géré par l'association Abeille et Biodiversité
Année scolaire 2021-2022

Entre

La Mairie de Calvisson

1 rue de la Mairie
30420 CALVISSON
Représentée par son Maire, Monsieur André SAUZÈDE

L'association Abeille et Biodiversité

Mairie de Caveirac- place du Château
30820 CAVEIRAC
Courriel : contact@abeille-biodiversite.com
Représenté par son président, Monsieur Louis SATTES

Et

La SARL Cap School de Calvisson

161 rue du Levant
30420 Calvisson
www.montessori-nimes.fr
Tel : 06.61.64.10.98
Représentée par Morgane Salomone, Gérante et Directrice

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Le "Jardin de Janet", jardin partagé s'engage à recevoir sur son site, un groupe d'élèves scolarisés à Cap School, à Calvisson, et leurs accompagnants, pour le déroulement de l'activité de jardinage.

Article 2 : Projet pédagogique

- échanges intergénérationnel au cœur de la nature,
- respect de la Terre et de l'humain,
- travail collaboratif,
- Entre-aide.

Article 3 : Planification et encadrement

Les élèves de Cap School participent à l'activité de jardinage, les vendredis matins de 9h30 à 11h, (à l'exception des vacances scolaires, en respectant le calendrier de l'Education Nationale de la zone C). Le groupe est constitué de 20 élèves et ils sont encadrés par au moins 2 adultes accompagnants.

Article 4 : Fonctionnement

L'école Cap School s'engage, pour les 20 élèves et les deux accompagnants, à respecter le règlement intérieur et les règles de sécurité de la structure d'accueil, à l'assurance de la bonne tenue de chacun dans le respect du bon ordre et de la discipline et à laisser les lieux en ordre et le matériel en place après chaque utilisation.

Afin de protéger les élèves et les intervenants dans l'actuel contexte épidémique, toutes les mesures nécessaires sont prises pour éviter une contamination pendant l'activité : il est recommandé de suivre les recommandations spécifiques des mesures de protection

contre le COVID 19 établies par le ministère de la santé. Il est impératif de respecter les gestes barrières et le port du masque.

Article 5 : Assurances

Cap School assure la venue des élèves par voie pédestre (voie verte) sous la responsabilité d'au minimum deux adultes accompagnants (1 éducateur et 1 assistante ou 1 éducateur et 1 parent d'élève). L'école Cap School est assurée pour la responsabilité civile par la Mutuelle Saint Christophe Assurances.

Article 6 : Adhésion

L'association Abeille et Biodiversité sollicite l'adhésion d'un montant de 20€ pour avoir l'accès au "Jardin de Janet".

La facture, établie au nom de la SARL Cap School, est à adresser par e-mail à l'adresse suivante : capschoolmontessori@gmail.com ou par voie postale à l'adresse suivante : 161 rue du Levant, 30420 Calvisson. La facture sera réglée à réception.

Article 7 : durée de la convention

La présente convention est valable pour la période du 1 septembre 2021 au 1er juillet 2022

Article 8 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties sur lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis d'un mois.

Fait à Calvisson le

La Gérante et Directrice
de la SARL Cap School
de Calvisson

Le Maire de Calvisson

Le Président d'Abeille
et Biodiversité

Mme Morgane SALOMONE

M. André SAUZÈDE

M. Louis SATTES